



CENTRE DE GESTION DE LA CÔTE D'OR

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE

SESSION 2016

QUESTIONNAIRE

Epreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois d'adjoint du patrimoine. Cette épreuve consiste, à partir de document(s) succinct(s) remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

(Durée : 1 h 30 ; coefficient : 2).

Le sujet comporte 6 pages

- Il vous est demandé de rédiger exclusivement sur la ou les copie(s) mise(s) à votre disposition en reportant le numéro de la question correspondante.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre ou vos copie(s), ni votre nom ou un nom fictif ; ni le nom d'une collectivité existante ou fictive étrangère au traitement du sujet ; ni signature ou paraphe ; ni joindre de feuille de brouillon (feuille de couleur).
- Votre identité devra uniquement être reportée dans la partie cachetée de la ou des copie(s).
- Vous prendrez soin de rabattre la partie noircie et de la coller en humectant les bords pour garantir votre anonymat.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie ou les copie(s) par le jury.

Après avoir pris connaissance des documents joints, répondez aux questions suivantes, en prenant soin de préciser le numéro de la question sur la copie avant d'y répondre.

DOCUMENTS

- **Document 1** : POISSENOT Claude – « Des Tap, tip-top ? » Livreshebdo, N° 999, 23 mai 2014 – 2 pages
- **Document 2** : HEURTEMATTE Véronique – « Les bibliothèques désertées le mercredi matin ». Livreshebdo, N° 1032, 6 mars 2015 – 1 page

QUESTIONS

Question 1 : (2 points)

- a) Développez le sigle TAP ?
- b) Donnez un synonyme d'effervescence (document 1, p. 4)

Question 2 : (7 points)

Expliquez en quoi consiste la réforme des rythmes scolaires. Quels sont les objectifs ? Quels sont les impacts de cette réforme pour les communes et pour les bibliothèques ?

Question 3 : (5 points)

Les médiathèques sont désertées le mercredi matin. Expliquez-en les raisons ?

Quelles en sont les conséquences ? Comment ont-elles réagi ?

Question 4 : (4 points)

Il vous est demandé d'établir un tableau par section, et pour le total, du nombre de prêts en 2013 et 2014 réalisés par les bibliothèques municipales de Verdun. Vous ferez également apparaître la variation des prêts, pour chaque section et pour le total en effectif de 2014 par rapport à 2013.

Question 5 : (2 points)

Vous êtes chargé(e) de faire un tableau pour indiquer au public de la bibliothèque d'Ablis les modifications des horaires d'ouverture.

RYTHMES SCOLAIRES

Des Tap, tip-top ?

UN POINT DE VUE DU SOCIOLOGUE CLAUDE POISSENOT

Depuis la réforme des rythmes scolaires, c'est l'effervescence dans les bibliothèques. Les temps d'activités périscolaires (Tap) prennent forme et les élus mobilisent les professionnels qui s'interrogent sur l'opportunité que représente cette réforme pour leurs établissements. Claude Poissenot insiste sur la nécessité de les accompagner dans ce nouveau métier.

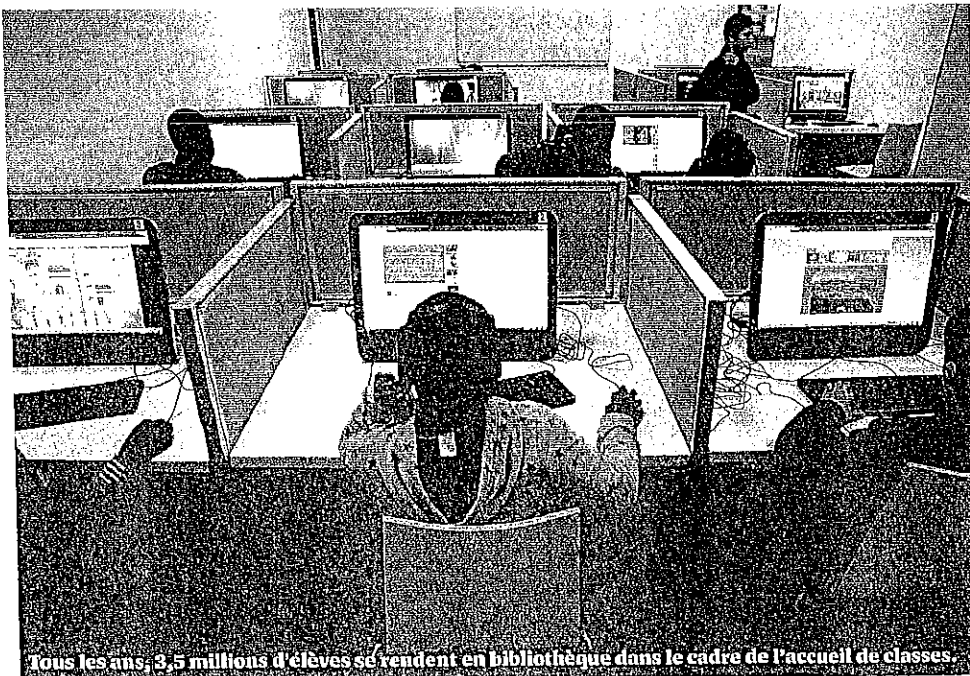
A la différence de l'accueil de classes, qui est mis en place si la municipalité le décide, la réforme des rythmes scolaires s'impose à toutes les communes. 80 % d'entre elles ont reporté sa mise en œuvre à la rentrée 2014, signe d'un réel malaise. Tous les ans, 3,5 millions d'élèves se rendent en bibliothèque dans le cadre de l'accueil de classes. Cela représente environ mille classes par jour accueillies dans les bibliothèques. L'École et les élèves sont donc largement présents dans les murs de la bibliothèque, mais la réforme des rythmes scolaires vient troubler la situation. Rappelons que le principe de cette réforme consiste à revenir à 9 demi-journées de classe

dans la semaine de façon à alléger de 45 minutes le temps de cours quotidien des enfants et ainsi à améliorer leurs apprentissages en respectant leurs rythmes biologiques. Au lieu que les enfants se retrouvent à la charge des familles plus tôt, le choix a été fait d'instaurer des activités périscolaires. Les communes ont ainsi à élaborer une offre d'activités périscolaires et c'est dans cet objectif qu'elles se sont tournées vers leurs bibliothèques.

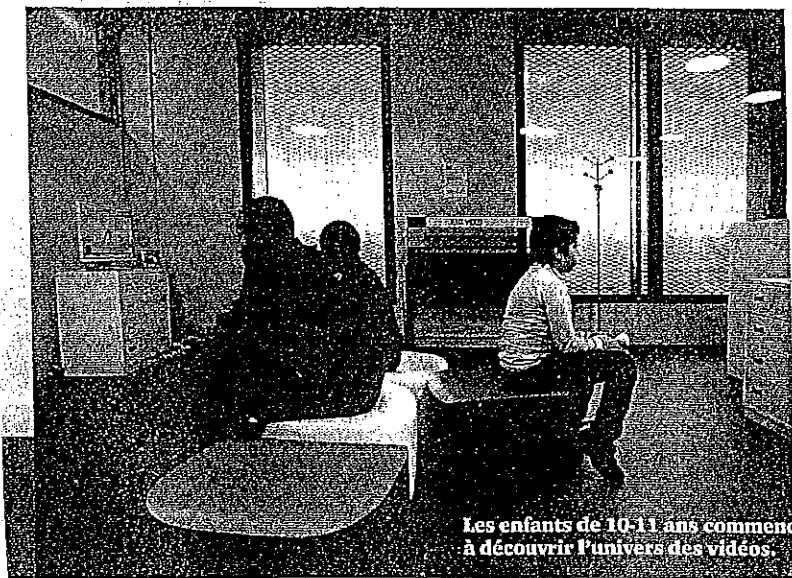
A la discrétion des parents. Prendre en charge les enfants dans ce temps libéré qui n'est plus celui de l'École et pas encore celui des familles, tel est le défi à relever. Mais qu'est-ce donc que ce temps ? Cette question, pourtant passionnante, n'a fait l'objet que de peu de discours

dans les médias. Ces activités, au contraire de l'École, sont laissées à la discrétion des parents qui peuvent ne pas y inscrire leurs enfants. Mais les activités déjà mises en place dans certaines communes montrent que les familles consentent aux activités périscolaires si elles sont gratuites plus qu'elles n'y adhèrent fortement.

Musique, cinéma. Les bibliothèques, comme les autres services, doivent donc proposer des activités qui, en plus d'être gratuites, sauront intéresser les parents, mais aussi les enfants. L'enjeu n'est pas celui de l'instruction des élèves, puisqu'ils ne sont pas dans le temps scolaire. Dès lors, il est possible de proposer de divertir les enfants. Par exemple, on peut proposer de visionner un film d'animation dans les locaux de la médiathèque sans prévoir son exploitation pédagogique... Les Tap sont aussi l'occasion d'ouvrir les enfants sur d'autres horizons que ceux de l'École ou des familles. Bien sûr, une partie des enfants de maternelle et de début de primaire pourraient trouver dans les formidables collections d'albums des bibliothèques jeunesse une source de découverte. Mais on pourrait parler de plus grands et de découverte de la musique ou du cinéma... Ce temps intermédiaire crée aussi une belle opportunité de faire de la bibliothèque un lieu de socialisation des pratiques. Les enfants de 10-11 ans commencent à découvrir l'univers des vidéos sur YouTube. Pourquoi ne pas se saisir des Tap pour qu'ils puissent échanger entre eux sur cet univers qui les passionne et qui constitue une pratique culturelle émergente ? Plus largement, la prise en compte des enfants non pas tels qu'on voudrait qu'ils soient mais tels qu'ils sont, avec leurs comportements et leurs aspirations, est sans doute un enjeu caché de la réforme. Nombreux sont les adultes qui se penchent sur leur sort à travers les Tap sans les prendre en compte



Tous les ans, 3,5 millions d'élèves se rendent en bibliothèque dans le cadre de l'accueil de classes.



Les enfants de 10-11 ans commencent à découvrir l'univers des vidéos.

réellement. Florence Lacroix-Spinnewyn a réalisé un mémoire riche sur la réforme (accessible sur Enssib.fr) qui décrit cette abondance d'adultes et la manière dont ils s'organisent pour mettre en place les Tap. Mais son travail révèle en creux la faible prise en compte du point de vue des enfants sur ce qui leur est proposé...

Une relation personnelle. Dominique Lahary (ABF Ile-de-France) jugeait, lors d'une récente journée d'étude organisée par l'ABF Lorraine et Médial à Nancy sur la réforme des rythmes scolaires, que « c'est une opportunité à saisir pour consolider la place de la bibliothèque dans sa collectivité ». Elle montre qu'elle participe à la vie des habitants et des services que la municipalité leur rend.

Au-delà, la bibliothèque a l'occasion de se distinguer de l'institution scolaire. Il s'agit de sortir de ce cadre pour s'affirmer dans son identité propre : lieu de découverte, de partage, de divertissement, de vie de la cité. Faisant cela, la bibliothèque peut créer les conditions de son appropriation par les enfants à titre personnel et non pas seulement en

tant qu'élève. C'est un enjeu non négligeable, car on sait que la fréquentation de la bibliothèque diminue à partir de l'entrée des élèves au collège. Les visites de classe ne suffisent pas à faire de ce lieu une évidence, le cadre d'une partie de soi-même. Peut-être, au contraire, l'établissement d'une relation personnelle, dans laquelle la dimension scolaire ne serait que secondaire, pourrait favoriser la pérennité de l'adhésion à la bibliothèque. Dans ce cadre, les bibliothécaires préfèrent, à juste titre, que les enfants viennent dans l'espace de la bibliothèque plutôt que d'aller à leur rencontre dans d'autres locaux ou dans l'enceinte de l'école. Il s'agit de donner à voir l'attrait du lieu dans la diversité de ce qu'il propose.

Mais cette redéfinition de la bibliothèque ne se fait pas sans hésitation chez les professionnels. Dans nombre d'établissements, les Tap se surajoutent à l'accueil de classes, troublant ainsi l'image de la bibliothèque (comment peut-elle se dégager de sa connotation scolaire en continuant l'accueil de classes?). Certains professionnels ont peur de renoncer à cette possibilité de présenter la bibliothèque à tous les enfants

(même si tous les enseignants ne les y conduisent pas). Ils ont du mal à s'affranchir de la référence à l'institution scolaire par rapport à laquelle ils veulent bien faire un pas de côté mais pas lui tourner le dos... C'est à ce propos que des travaux sur l'efficacité (ou l'effet contre-productif) des visites scolaires sur le rapport personnel à la bibliothèque auraient été les bienvenus pour aider à la décision... Ils pourraient compléter les impressions qui semblent se dégager des bibliothécaires ayant mis en place les Tap : une relation plus proche et plus riche peut se nouer avec les enfants. Marion Crouzier (médiathèques de la communauté de communes Moselle et Madon) raconte ainsi que, pendant

ce temps libre à la médiathèque, si les enfants familiers de la lecture apprécient de papillonner dans l'offre d'albums, il est possible d'aller à la rencontre de ceux qui sont moins à l'aise pour établir une relation personnalisée avec eux.

Une source d'angoisse. Les difficultés de la réforme se situent aussi au niveau des compétences. Nombreux sont les professionnels à estimer ne pas savoir « gérer les groupes d'enfants ». C'est une source d'angoisse comme peut l'être le fait de devoir conduire les enfants de l'école à la bibliothèque et retour. Les bibliothécaires ont besoin d'être accompagnés et rassurés pour qu'ils puissent entrer sereinement dans la réforme. L'ABF est sur le point de faire paraître un vade-mecum bienvenu sur le sujet, et le forum Agorabib est un lieu d'échanges nourris à ce propos.

Enfin, la réforme est redoutée pour les conséquences qu'elle peut entraîner sur le fonctionnement global de la bibliothèque. Plusieurs établissements ont dû renoncer à des heures d'ouverture au public pour pouvoir satisfaire aux obligations des Tap. Ces conséquences sont d'autant plus fâcheuses que le discours professionnel et ministériel va désormais dans le sens d'une ouverture élargie... ◊

REPORTAGE PHOTO D'OLIVIER DION
À LA MÉDIATHÈQUE ARAGON DE CHOISY-LE-ROI

♥♥ Prendre en charge les enfants dans ce temps libéré qui n'est plus celui de l'École et pas encore celui des familles, tel est le défi à relever. **



La bibliothèque d'Ablis a organisé ses horaires en fonction des nouveaux rythmes scolaires.

RYTHMES SCOLAIRES

Les bibliothèques désertées le mercredi matin

Effet secondaire de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les bibliothèques sont désertées le mercredi matin, moment où les enfants sont désormais à l'école. Si dans les grandes médiathèques le public est suffisamment important et diversifié pour que ce changement n'ait pas d'impact majeur sur leur fonctionnement, cette situation est problématique dans les petits établissements où le jeune public constituait le gros de la fréquentation du mercredi. « L'effet a été immédiat et radical. Nous n'avions plus personne à l'heure du conte qui, jusque-là, faisait le plein », témoigne Françoise Viquerat, responsable de la bibliothèque d'Ablis, commune de 3 255 habitants en région parisienne où les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à la rentrée dernière. Les deux bibliothécaires ont sauvé la mise en proposant très rapidement une nouvelle grille horaire. La bibliothèque ouvre désormais à 11 h le mercredi au lieu de 10 h, et ferme à 18 h au lieu de 17 h. Elle a également modifié son horaire d'ouverture du vendredi qui passe de 16 h 30 à 15 h 45, heure de la fin des cours, ce qui permet aux enfants de venir à la bibliothèque directement après

l'école. L'heure du conte, réclamée par les familles, a été transférée au samedi matin. Au final, la bibliothèque ouvre 13 h 30 par semaine au lieu de 12 h et a récupéré sa fréquentation, même si elle se répartit différemment dans la semaine.

A Verdun, la directrice des bibliothèques municipales dresse un constat similaire sur la fréquentation du mercredi matin : « On est passé de 30 ou 40 enfants à 5 au maximum, sauf pendant les vacances scolaires où l'on retrouve le taux de fréquentation antérieur, explique Claire Ben Lakhdar. Cela a également entraîné une baisse à la section adulte, celle des parents qui accompagnaient leurs enfants. » Le nombre de prêts en section jeunesse est tombé de 49 388 en 2013 à 48 702 en 2014, et chez les adultes de 37 739 à 34 162. La bibliothèque ne prévoit pas pour l'instant de modifier ses horaires mais a élargi ses périodes d'accueil des classes au mercredi matin. L'heure du conte, animée le mercredi matin par l'association Lire et faire lire a été supprimée, les bénévoles ne souhaitant pas intervenir le samedi. « C'est une activité en moins », admet avec regret Claire Ben Lakhdar. Véronique Heurtematte